



SAINT GERMAIN DE MARENCENNES

LE MOT DU MAIRE

Chères Marencoennaises, chers Marencoennais, chers amis,

Nous voici presque arrivés à la fin de l'été, un des étés les plus chauds de l'histoire de Météo France. Période de congés annuels pour nombre d'entre nous, c'est également une période de l'année à laquelle on associe la fête nationale avec son traditionnel feu d'artifice et son bal. Pour la première fois, ce spectacle pyrotechnique a été mis en musique cette année.

Pour d'autres, l'été peut parfois être un moment difficile. La chaleur pouvant être suffocante et isoler un peu plus, des voisins partis quelques jours entraînent de fait moins de contacts et d'échanges. C'est donc aussi un moment de l'année où nous devons faire preuve de solidarité envers un voisin âgé ou de vigilance pour la maison du voisin parti en vacances.

Pour l'équipe municipale, c'est la période de l'année où des travaux peuvent être engagés en sécurité dans l'enceinte de l'école. Cet été a été marqué par des opérations de réfection de plusieurs toitures.

Enfin l'été est également le moment où l'on commence à préparer la rentrée, rentrée qui démarre souvent bien vite. Une fois août terminé, c'est l'école et le rythme du travail de chacun qui vient bien souvent régir nos vies.

Profitons encore de ces quelques beaux jours de septembre, mois au cours duquel de nombreuses activités sont prévues. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée.

Votre maire
Walter GARCIA

DANS CE NUMÉRO

Le mot du maire

A la Une : Il est le champion !

L'équipe municipale et la vie du Conseil

Zoom sur quatre sujets : l'éolien, l'école, Intervillages et les déchets

La page : compte administratif 2014 et budget supplémentaire 2015

La page CDC

Le supplément : la gestion de nos rivières par le SIAH (1)

La vie économique de la commune

Informations diverses

Le billet d'humeur de Marentin

A LA UNE : IL EST LE CHAMPION !



Nous avons tout d'abord vu apparaître mercredi 19 août une banderole sur la place de la mairie marquée « ALLEZ HUGO ! », puis le lendemain « BRAVO HUGO ! ». Quelques passants, intrigués, s'arrêtant et demandant « c'est qui Hugo ? ».

Hugo, mais c'est notre champion du monde ! Bravo à toi Hugo pour ton titre de champion du monde de handball avec l'équipe de France des moins de 19 ans au mois d'août en Russie.

Aîné de la famille KAMTCHOP-BARIL, après un titre de Vice-champion de France en karaté dans sa catégorie, il a choisi le handball à l'âge de 14 ans. Formé au club de SURGERES, il a ensuite rejoint rapidement le club de NIORT. Il intègre enfin la section sport études au lycée et il joue actuellement au club de CESSON-RENNES où il évolue au poste de pivot en Division 1.

Il est maintenant champion du monde, mais il était déjà champion d'Europe ! Maintenant ses objectifs : poursuivre sa carrière au sein de son club et confirmer son titre avec l'équipe de France des moins de 21 ans.

Encore félicitations à toi ! Nous sommes fiers de compter parmi nos jeunes habitants un champion du monde ! Bravo également à ta famille pour leur soutien sans relâche, et bravo à tes 2 sœurs également, présentes au championnat de France de natation. Elles aussi un jour, futures championnes du Monde ?

DU NOUVEAU SUR LA QUESTION DE LA COMMUNICATION

Dorénavant, le bulletin municipal paraîtra 3 fois par an au lieu de 4 jusqu'à présent. Il sera dorénavant diffusé en avril, août et décembre de chaque année.

Une des raisons, le site Internet ! Un groupe de travail s'est constitué et une mission a été confiée à l'entreprise Niou qui travaille avec de nombreuses collectivités sur le département. Mise en route prochaine, avant la fin de l'année si tout se déroule bien.

La Lettre municipale d'information – août 2015 – Dépôt L 132-1
Place Raimond Péraud 17700 Saint Germain de Marencoennes - Tel : 05 46 371 371 – Fax : 05 46 68 88 16
Mail : st.germain.marencoennes@mairie17.com
Directeur de la publication : Walter GARCIA
Ont participé à ce numéro : Commission communication et Emilie GROUS
Photographies : Colette PARONNAUD
Publication gratuite IPNS - Tirage 600 exemplaires

L'ÉQUIPE MUNICIPALE ET LA VIE DU CONSEIL

Principales décisions du Conseil Municipal depuis avril

Conseil du 11 mai

Approbation du compte administratif, du compte de gestion, affectation des résultats et vote des restes à réaliser 2014
Vote du budget supplémentaire 2015
Vote des subventions aux associations
Convention d'utilisation de la voirie communale du projet éolien VOLKSWIND

Conseil du 27 mai

Election du conseiller communautaire suite à la modification du Conseil CDC
Motion pour un maintien d'une desserte de qualité en gare TGV de SURGERES

Conseil du 29 juin

Accord de subvention bal des Pompiers du 13 juillet
Accord de subvention animation Intervillages
Création d'un comité de pilotage projet éolien VOLKSWIND
Projet d'acquisition de 2 parcelles de terrains rue Moulin Neuf

Conseil du 15 juillet

Diagnostic accessibilité handicapés en partenariat avec l'APAVE et rédaction de l'agenda d'accessibilité
Projet d'aménagement 2016 de l'entrée du bourg rue des 3 ponts

Conseil du 27 aout

Vente d'un chemin rural
Adhésion Fondation du Patrimoine année 2015
Convention Animalia 17 concernant les animaux errants

Les comptes rendus du Conseil Municipal sont affichés dans les huit jours qui suivent la réunion et sont consultables en Mairie.

Des investissements réalisés

Travaux sur bâtiments communaux (toitures diverses) : 28 089,62 €
Équipement Salle des Fêtes (fourneau et tables) : 5 437,04 €

INVITATION A LA REUNION PUBLIQUE

Moment de rencontre, de présentation du travail réalisé et des projets, elle se déroulera le **vendredi 18 septembre 2015 à 19h à la Salle des Fêtes. Pour cette réunion, nous accueillerons en deuxième partie de réunion un animateur de CYCLAD qui nous expliquera le tri des déchets et ses enjeux.**

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Un des axes qui avaient été proposés. Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a pour but d'initier les enfants à la vie politique locale en considérant leurs idées, leurs besoins et soutenir leurs projets pour améliorer le quotidien dans la commune. Un groupe de travail a été mis en place et des propositions vont prochainement être faites.

Le principe : des enfants de notre commune, sur une tranche d'âge définie, pourront soumettre leurs candidatures pour composer le CMJ. L'ensemble des enfants élus au CMJ seront aidés et guidés dans son fonctionnement par des conseillers municipaux référents. Le CMJ pourra porter des projets, la validation finale restant une prérogative du Conseil Municipal.

Plus d'informations prochainement.

PERMANENCES DU MAIRE

Des permanences sont organisées par le maire les samedis matins 2 fois par mois. Pour prendre rendez-vous, veuillez-vous rapprocher de la mairie et préciser le motif du rendez-vous afin de le préparer au mieux.

LES NUMEROS UTILES

MAIRIE

Tél : 05 46 371 371
Lundi : 9h-12h30 et 13h30-17h30
Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h30
Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h30
Fabienne LAMBERT, Angélique COCHON et Emilie GROUS

AGENCE POSTALE

Tél : 05 46 68 80 00
Lundi au vendredi : 9h-12h30
Lundi : 14h30-18h
Fermée le mercredi
Valérie APIOU GOUSSAU

ECOLE

Tél : 05 46 37 67 62
De la Petite Section au CE1
Directrice : Véronique DANTHONNY

PERISCOLAIRE (ILOT VACANCES)

Tél : 05 46 69 66 28 ou 06 61 52 81 37
TAP, périscolaire et centre de loisirs
Directrice : Nadia MORIN

NUMEROS D'URGENCE

SAMU : 15
Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
Centre antipoison : 05 56 96 40 80
Numéro d'urgence européen : 112
Numéro d'urgence SMS (personnes sourdes ou ayant des difficultés à parler) : 114

MAISON DE SANTE

Médecins

Dr MICHONNEAU : 05 46 68 83 33
Dr FOUCRY : 05 46 68 83 15
Dr COLIN : 05 46 67 89 54

Masseur kinésithérapeute

CAILLAUD Aline : 06 29 12 65 63

Ostéopathe

HELIE Kéran : 05 16 49 18 59 ou
06 08 16 86 66

Psychothérapeute

CARNEIRO Fabienne : 06 40 91 85 38

Infirmiers

SAUNIER—BALLANGER—BUISSON—BOUGEOIS COSTA : 05 46 68 81 90

Orthophoniste

FRAIGNIAUD Emilie : 06 10 42 37 80

PHARMACIE

Pharmacie VERMANDE : 05 46 68 81 24

ZOOM SUR QUATRE SUJETS

L'ÉOLIEN

Notre futur se prépare aujourd'hui. C'est pourquoi la commune a décidé de s'impliquer dans la réflexion concernant l'éventuelle installation d'éoliennes. En effet, il existe sur notre commune une zone éloignée de toute habitation et dans laquelle un projet d'énergie éolienne serait a priori faisable.

Pour en savoir plus, des études vont se dérouler durant 1 an environ. Des bureaux d'études spécialisés vont étudier plus particulièrement l'insertion paysagère, le respect de la réglementation en terme d'absence de bruit, la bonne cohabitation avec la faune et toutes les garanties de sécurité. Ce ne sera qu'à l'issue de ces études qu'il sera possible de dire si techniquement un projet est faisable, et quelles seront ses caractéristiques techniques (choix des éoliennes, implantation...)-

Une exposition sera alors organisée en mairie, afin que tout le monde puisse s'informer, poser des questions, et comprendre les conclusions. C'est le Préfet qui aura le pouvoir de décision, la commune n'ayant qu'un avis consultatif. Néanmoins, nous avons souhaité intégrer la réflexion en créant un Comité de Pilotage commun avec la société Volkswind France, le porteur de projet spécialisé dans l'exploitation de l'énergie éolienne.

Le rôle de ce Comité de Pilotage est :

- ◆ D'informer les citoyens à tout instant des avancées du projet : résultats d'études, choix techniques...
- ◆ De définir la concertation autour du projet
- ◆ De se réunir à chaque étape
- ◆ De définir les modalités de mise en place des mesures d'accompagnement : aménagements paysagers, travaux routiers, entretien du patrimoine, performance énergétique des bâtiments...

Les habitants aussi auront leur rôle, notamment lors de l'enquête publique. Tout le monde pourra venir poser ses questions ou donner son avis. L'enquête publique aura lieu dans 2 ans environ. Si le projet se concrétise, il faudra au minimum 5 ans avant sa mise en service ! Durant ce temps, plus de vingt services administratifs vont se prononcer sur les qualités du projet. Pour plus d'informations sur l'énergie éolienne, www.fee.asso.fr ou www.ademe.fr.

Article écrit en collaboration avec Volkswind France



INTERVILLAGES

Pour une première édition, ce fut une belle réussite. Le dimanche 7 juin se sont déroulés les premiers jeux Intervillages. Merci à Ciré d'Aunis pour nous avoir accueillis.



8 communes se sont « affrontées » au cours de cette journée ensoleillée : Aigrefeuille d'Aunis, Ardillières, Chambon, Ciré d'Aunis, Forges, Le Thou, Puyravault et Saint Germain de Marencennes. Chacune avait réfléchi à un jeu qu'elle a proposé aux autres communes.

Un grand bravo à notre équipe, qui s'est démenée sur chacun des jeux, cherchant toujours à réaliser le meilleur résultat possible. C'est surtout sur le fil rouge que notre commune s'est distinguée : première à la course sur le vélo désaxé avec 3 des 4 meilleurs temps ! Merci à notre capitaine, Sébastien CORNUAULT, et à Colette PARONNAUD pour leur investissement dans ce projet.

Pour une première participation, nous finissons 4^{ème} exæquo avec Puyravault. Ciré d'Aunis remporte la victoire. Rendez-vous l'année prochaine à Forges !

L'ÉCOLE

Cette année était une année charnière. Les effectifs augmentent constamment et nous avons reçu en début d'année la visite de l'inspectrice de circonscription. Après avoir compté les élèves dans les 2 écoles, le nombre de 168 élèves est atteint. Le seuil d'ouverture potentielle d'une classe est de 167. Une question reste en suspens, les effectifs de la petite section l'an prochain pour compenser le départ des 25 CM2 ?

Le mercredi, la décision tombe : pas d'ouverture, effectif trop incertain probablement...

Nous devons dès à présent préparer la rentrée prochaine. **Nous invitons les parents des enfants nés en 2013 à venir se manifester en mairie dès janvier 2016.** La future carte scolaire se décidera en avril et cela permettra également de préparer au mieux les futurs locaux si l'ouverture de classe se faisait à Marencennes.

LES DÉCHETS

Voici le spectacle désolant que nous avons pu voir récemment sur notre commune. Dorénavant, des moyens existent et ils ont été utilisés à 4 reprises depuis début juillet. Les contrevenants identifiés s'exposent à des amendes allant de 150 à 450 €.

Ici, aux Ances, après identification, c'est 450 €. Le tri des déchets est de la responsabilité de tous. Rendez-vous le 18 septembre avec CYCLAD à la réunion publique pour plus d'explications.



LA PAGE : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015

Le compte administratif 2014 dégage un excédent global de 230 398,21 €. Cette année exceptionnellement, la clôture du compte administratif a été réalisé après le vote du budget de l'année 2015.

| Classes | Solde début de gestion | Opérations de l'exercice | | | Résultat global | Restes à réaliser | | |
|---------------|------------------------|--------------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------|
| | | Dépenses | Recettes | Résultat | | Dépenses | Recettes | Résultat définitif |
| 1-2-3 | - 134 530,91 € | 351 949,94 € | 358 632,58 € | 6 682,64 € € | - 127 848,27 € | 194 900,00 € | 12 273,00 € | - 310 475,27 € |
| 6-7-8 | 177 761,96 € | 710 170,08 € | 890 654,60 € | 180 484,52 € | 358 246,48 € | 0,00 € | 0,00 € | 358 246,48 € |
| TOTAUX | 43 231,05 € | 1 062 120,02 € | 1 249 287,18 € | 187 167,16 € | 230 398,21 € | 194 900,00 € | 12 273,00 € | 47 771,21 € |

Le vote du budget est l'acte essentiel de la gestion communale. Chaque année, après la présentation du budget et son acceptation par le Conseil Municipal, le Maire peut engager pour la Collectivité les dépenses prévues lors de son élaboration et uniquement celles-ci. Ces dépenses sont rigoureusement contrôlées par la trésorière qui en assure alors le paiement.

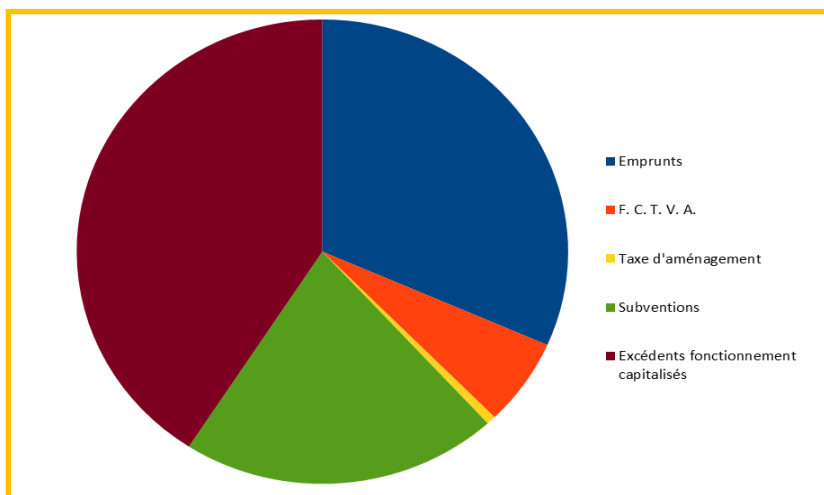
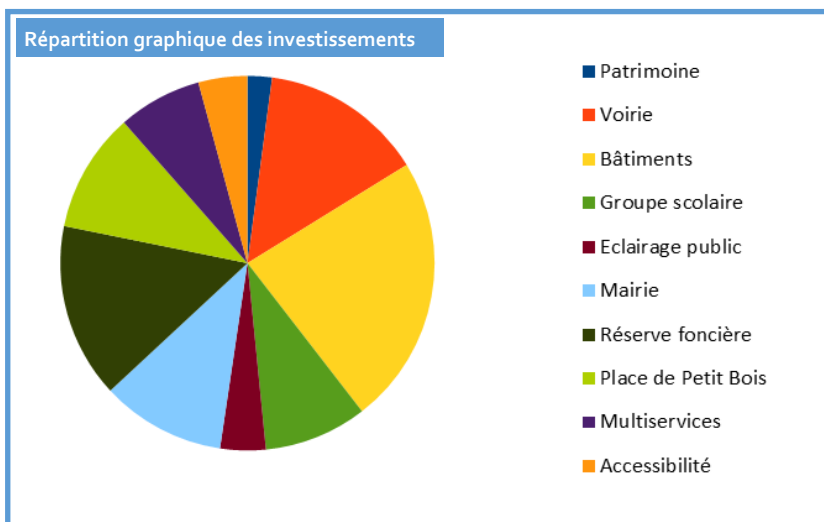
Cette année, le budget 2015 ayant été voté avant la clôture des comptes 2014, la réalisation d'un budget supplémentaire a été nécessaire. Ce budget supplémentaire comprend principalement les excédents éventuels de l'exercice antérieurs et les reports à nouveau en investissement. Le cumul du budget primitif et du budget supplémentaire donne le budget ci-contre :

| | Dépenses | Recettes |
|--------------|---------------------|---------------------|
| TOTAL | 866 184,23 € | 866 184,23 € |

INVESTISSEMENT 2015

Comme abordé lors du précédent bulletin, les investissements 2015 se partagent entre des investissements nouveaux inscrits au budget primitif et des reports inscrits au budget supplémentaire 2015. Voici la nouvelle répartition des investissements pour cette année 2015.

| OPERATIONS | MONTANT | OBJET |
|---------------------|-----------|---|
| PATRIMOINE | 7 000 € | Restauration tableaux |
| VOIRIE | 46 700 € | Voirie, signalisation et entrée centre de loisirs |
| BÂTIMENTS | 77 200 € | Toitures diverses, parquet et isolation Salle des Fêtes |
| GROUPE SCOLAIRE | 29 500 € | Toiture et mobilier |
| ECLAIRAGE PUBLIC | 13 000 € | Réseau d'électrification divers |
| MAIRIE | 36 500 € | Menuiseries et site Internet |
| RÉSERVE FONCIÈRE | 50 000 € | Acquisitions diverses |
| PLACE DE PETIT BOIS | 34 268 € | Travaux d'aménagement |
| ACCESSIBILITÉ | 14 000 € | Bâtiments communaux |
| MULTISERVICES | 240 000 € | Acquisition et travaux |



Recettes d'investissement prévus 2015

| | |
|--------------|---------------------------------------|
| 310 475,27 € | Excédent de fonctionnement capitalisé |
| 46 000,00 € | F.C.T.V.A. |
| 4668,00 € | Taxe d'aménagement |
| 240 000,00 € | Emprunts |
| 158 805,00 € | Subventions |

LA PAGE CDC

LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL

Suite au décès de Joël BAECKER, maire de BREUIL LA REORTE, en mars dernier et au renouvellement du Conseil Municipal sur cette commune, tel n'a pas été la surprise de recevoir de la Préfecture un arrêté informant que conformément à la législation en vigueur, le Conseil Communautaire de la CDC Aunis Sud devait être recomposé. Le motif : l'accord local signé en 2013 mettant en place la répartition des sièges n'était plus valable au yeux de la loi. Il pouvait le rester tant que de nouvelles élections municipales n'était pas organisée sur le territoire de la CDC Aunis Sud.

Une nouvelle répartition a donc dû être mise en place, avec de nouveaux critères de répartition des sièges. Le nouveau Conseil Communautaire compte maintenant 44 membres (au lieu de 50 auparavant), mais surtout 13 communes, dont SAINT GERMAIN DE MARENCENNES, perdent des conseillers. Notre commune n'a plus qu'un membre au Conseil Communautaire. A l'inverse 2 communes gagnent des sièges. Il s'agit d'AIGREFEUILLE D'AUNIS et de SURGERES. La raison : la représentativité de la population de chaque commune au sein du Conseil Communautaire, en sachant qu'une commune ne peut pas avoir moins d'un siège.

Un recours contre l'arrêté préfectoral a été porté auprès du Tribunal Administratif de POITIERS par la CDC Aunis SUD et 11 des 13 communes concernés par la perte d'un conseiller. L'arrêté préfectoral a été confirmé au mois d'août. Toutefois, Sabrina JAMONEAU, deuxième adjointe et conseillère communautaire auparavant, continue d'assister aux réunions du Conseil Communautaire en tant que personne qualifiée, dans l'attente de la reconnaissance de conseiller communautaire suppléante. En effet, la loi n'a pas prévu de suppléant que pour les communes de moins de 1 000 habitants...

LA GARE TGV DE SURGERES

Ce n'est pas uniquement la gare SNCF de la ville de SURGERES, c'est la gare de territoire. Tel était le discours que l'on pouvait entendre ce vendredi 4 septembre au soir lors du rassemblement sur le parking de la gare.

Merci à tous les habitants qui se sont mobilisés pour la signature de la pétition, et merci également à celles et ceux qui sont venus aux divers rassemblements.

Une première victoire face à la SNCF. Le maintien des arrêts TGV demandés a été confirmé par écrit sous réserve d'une possibilité technique. Mais restons vigilants !



RENCONTRE ENTREPRENEURS

La prochaine rencontre aura pour thème « La mutuelle d'entreprise obligatoire, quelles sont vos obligations ? »



Rendez-vous le 24 septembre à 18 heures à la galerie « En Avant première » à SURGERES.

Inscription directement sur le site de la CDC Aunis Sud ou à la pépinière d'entreprise Indigo.

L'URBANISME AVEC LA CDC

La loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) supprime la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour les communes rattachées à une CDC de plus de 10 000 habitants.

Depuis mai 2015, les différents documents d'urbanisme (permis de construire ou de démolir, certificats d'urbanisme et déclarations préalables), déposés en Mairie sont instruits par le service commun d'instruction des droits des sols de la CDC Aunis Sud.

Attention, il est important **avant tous travaux ou aménagements dans un bâtiment de prendre contact avec la Mairie** pour se renseigner sur les éventuelles formalités obligatoires à accomplir. Par exemple, les panneaux solaires ne sont pas acceptés à certains endroits de la commune.

CAP LOISIRS—AUNIS SUD EN FAMILLE



Journée ludique avec plus d'une trentaine d'associations sportives ou culturelles, qui présentent leurs activités mais elles proposeront aussi des animations sur place.

Rendez-vous en famille le samedi 26 septembre de 10 heures à 17 heures au complexe sportif à SURGERES.

BABY DATING

Sur le modèle du " speed dating "(rencontres express), parents et jeunes disposent d'un temps d'échange pour faire connaissance et, s'ils le souhaitent, échanger leurs coordonnées. Le prochain rendez-vous aura lieu **le samedi 26 septembre de 11h à 13h pendant Cap Loisirs au stade de Surgères.**

Vous êtes parents, vous souhaitez participer au Baby Dating, prenez contact avec le BIJ pour vous inscrire :

Maison de l'Emploi et Bureau Information Jeunesse
Square du Château -BP89 - 17700 Surgères
05.46.07.76.10 ou bij@aunis-sud.fr



LE SUPPLEMENT : LA GESTION DE LA RIVIERE PAR LE SIAH

Notre commune est traversée par 2 cours d'eau : Le Mounet et la Gères. Les rivières sont gérées par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique, le SIAH. C'est lui qui a la responsabilité de l'entretien des cours d'eau et des divers ouvrages que l'on peut y trouver. Concernant la manipulation des ouvrages, communément appelés « pelles », elle est de la responsabilité des délégués SIAH de notre commune que sont Fabrice FERRY et Fabien CORNUAULT et seuls les délégués peuvent les manipuler. Toute manipulation de pelles par une personne non autorisée est interdite et **la personne s'expose à des sanctions**.

Nombreux sont les propriétaires riverains de cours d'eau sur notre commune. Voici un petit guide rapide qui reprend les droits et quelques devoirs. La suite au prochain bulletin.

LES DROITS

Le droit de propriété

Art. L215-2 du Code de l'environnement

Lorsque la rivière traverse une propriété, son lit appartient au propriétaire du terrain. Mais pas l'eau, car c'est une ressource vitale et universelle qui appartient à tout le monde. Lorsque la rivière délimite deux propriétés, son lit appartient pour moitié à chaque propriétaire.

Le droit de pêche

Art. L435-4 et 5 - R435 à 439 du Code de l'environnement

Les propriétaires riverains ont le droit de pêche sur la rive leur appartenant et jusqu'au milieu du cours d'eau, sous réserve d'avoir une carte de pêche et de respecter la réglementation consultable en mairie.

Le droit d'utiliser l'eau

Art. 644 du Code civil

L'eau de la rivière peut être utilisée par les riverains pour des usages domestiques (arrosage, abreuvement des animaux...). Mais un débit minimum doit toujours être laissé dans la rivière pour garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui la peuplent.

Suivant le volume prélevé et du mode de prélèvement, des autorisations peuvent être nécessaires. Il est prudent de contacter la Police de l'eau avant d'agir. En période de sécheresse, le prélèvement peut être interdit par arrêté préfectoral.

Le droit d'interdire l'accès aux berges

Les berges sont des propriétés privées. Le riverain a la possibilité d'en interdire l'accès mais doit cependant respecter le droit de pêche lorsqu'un bail de pêche a été conclu.

Il est rappelé que l'accès aux berges est interdit aux véhicules motorisés (voitures, deux roues, quads). Les parcelles privées en bordure de cours d'eau peuvent être clôturées. Cependant, les clôtures ne peuvent être implantées dans le cours d'eau.

LES DEVOIRS

L'entretien de la végétation et la protection des berges également appelés ripisylve correspond à la haie de bordure de cours d'eau.

Art. L215-14 et 16 du Code de l'environnement

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau et de ses berges (enlèvement des embâcles et débris, élagage de la végétation). Cet entretien maintient le cours d'eau dans son profil d'équilibre, facilite l'écoulement naturel des eaux et contribue au bon état écologique du milieu.

Si le propriétaire ne s'acquitte pas de cette obligation, le Conseil général, la Commune ainsi que les intercommunalités peuvent prescrire ou exécuter les travaux qui présentent un caractère d'intérêt général ou d'urgence.

À éviter ou à proscrire :

- ◆ La coupe à blanc,
- ◆ L'arrachage des souches,
- ◆ L'utilisation de produits phytosanitaires pour le débroussaillage,
- ◆ L'utilisation de pelles mécaniques pour l'élagage ou l'abattage.

À privilégier :

- ◆ Le maintien d'une végétation saine et équilibrée,
- ◆ Le recépage des souches vieillissantes,
- ◆ L'enlèvement des embâcles qui obstruent complètement le cours d'eau,
- ◆ L'élimination des espèces inadaptées aux berges (peupliers, robiniers faux acacia, résineux).

La protection des populations de poissons

Art. L 435-4 et 5 du Code de l'environnement

Les propriétaires disposant d'un droit de pêche doivent participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques en assurant l'entretien du cours d'eau et de ses berges.

Si le droit de pêche est cédé à un tiers ou à une Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA), c'est le bénéficiaire qui est tenu à cette obligation d'entretien.

La restitution de l'eau utilisée

Art. 640 à 648 du Code civil

Le riverain doit rendre l'eau à la sortie de sa propriété à son cours ordinaire, sans en avoir altéré la qualité.

LA VIE ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

4 nouvelles entreprises de la commune pour ce numéro de juillet.



DSC AUTOMOBILES

SAINT GERMAIN DE MARENCENNES
05 46 00 74 27

Vente véhicules neufs et occasions
Entretien mécanique et carrosserie toutes marques



UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

DEPUIS 10 ANS

Du lundi au vendredi de 8h 12h—14h 18h

La S.A.R.L. AYMOND vous propose :



4 rue de la Grève aux Roux
St Germain de Marencennes
06 85 31 29 37
05 46 00 69 97



francois.aymond@wanadoo.fr

Tous travaux de terrassement pour :

- La viabilisation des terrains
- Les bâtiments professionnels
- La mise aux normes agricoles
- La création de terrains de jeux...

Entretien des voies communales :

- Débernage
- Evacuation des eaux pluviales (curage des fossés)

Spécialisée dans la création d'assainissement neuf ou la mise aux normes dans l'ancien étant signataire de la Charte d'assainissement individuel auprès du Syndicat des Eaux.




Peintre – Plaquiste – Jointeur

Saint Germain de Marencennes - 06 75 87 93 18
aharibouservices@live.fr

LA ROCHELLE — ILE DE RÉ — NIORT — SURGÈRES — ROCHEFORT



AVANT APRES



Après 10 années d'expérience en qualité d'ouvrier (compagnon) du bâtiment en peinture et 4 années en tant que plaquiste, A. Haribou Services est née en 2012.

A. Haribou Services propose des prestations :

- En peinture (neuf et rénovation) : préparation des supports, application et finition, peinture intérieure/extérieure, façade, pose de sol PVC, pose de revêtement mural, béton ciré.
- Plaquiste jointeur : préparation du chantier, réalisation, finition.

A. Haribou Services se tient à votre disposition pour étudier toute proposition et réaliser gratuitement tout devis.

Au-delà du jardin

Frédéric MÉRIANO
St Germain de Marencennes
06 69 00 12 04






Architecte paysagiste
de formation, installé depuis 8 ans dans la région, je vous propose mes compétences pour la conception, la réalisation et l'entretien de votre jardin.



- Jardin à thème, utilisation de plantes vivaces et végétaux adaptés à la région avec un minimum d'entretien
- Terrassement, maçonnerie, clôture bois, mise en œuvre de gravier déco
- Un projet, une écoute afin de créer un jardin qui vous correspond.

Vous dirigez une entreprise ? Vous êtes intéressé par un encart sur le bulletin ? Contactez rapidement la mairie pour le numéro de décembre ! Prix de l'encart 40€.

INFORMATIONS DIVERSES

Elections régionales

Les élections régionales sont prévues les 6 et 13 décembre. Pour l'occasion, les listes électorales sont rouvertes selon les modalités suivantes :

| | Dates d'inscription |
|---|---|
| Pour toute personne souhaitant s'inscrire sur les listes électorales | Jusqu'au 30 septembre 2015 à 12h30 à la mairie |
| Pour les jeunes qui auront 18 ans avant le 30 novembre 2015 | Jusqu'au 30 septembre 2015 à 12h30 à la mairie |
| Pour les jeunes qui auront 18 ans entre le 30 novembre 2015 et le 5 décembre 2015 | Du 1 ^{er} octobre 2015 au 26 novembre 2015 à 12h30 à la mairie |

Recensement

A 16 ans, les jeunes ne doivent pas oublier de se faire recenser à la Mairie.



Obligatoire, cette étape est nécessaire pour le passage

LE BILLET D'HUMEUR DE MARENTIN...

Pour ce billet, voici les sujets retenus :

- Merci de respecter les dates de passage de CYCLAD et d'effectuer correctement le tri ! Comme annoncé, des actions ont été entreprises. 4 personnes ont été verbalisées en 2 mois, et les amendes vont de 150 à 450 €. Dommage...
- Merci au Comité des Fêtes pour cette nouvelle saison de la Charrette Bleue. Un rendez-vous apprécié sur la Place Saint-André. Rendez-vous l'an prochain.
- Et pensez à la réunion publique le 18 septembre à 19 heures à la Salle des Fêtes. CYCLAD fera une intervention sur le tri des déchets.



du permis de conduire et des examens.

Assistante sociale

Madame Mathilde DENARNAUD, assistante sociale à SURGERES, est à votre disposition les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de chaque mois en mairie de 9h à 12h.

Pour tout renseignement, 05 46 31 31 60

CIAS

Nous rappelons aux personnes en difficulté qu'elles peuvent s'adresser au CIAS (3 avenue du Général de Gaulle à SURGERES) de la CDC Aunis Sud sur rendez-vous au 05 46 52 89 01. Le CIAS est le seul habilité à monter des dossiers d'aide (alimentaire ou autre).

La plaquette explicative est disponible en mairie. Le premier relais reste le CCAS de la commune. N'hésitez pas à venir vous renseigner ou signaler les situations difficiles (vécues ou connues).

Rallye d'Automne

Il revient sur la commune ! Passages prévues les 6 et 7 novembre. Renseignements sur le site du SAO au www.sportautoocean.com.

Commerces

Dorénavant, nous accueillons le mardi soir Food'Aventures et ses pizzas et le mercredi soir, toujours Christine et ses plats asiatiques.

Rendez-vous place Saint-André.

Octobre rose - Lucide 17

Notre commune participera en octobre à cette action nationale qui concerne le dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal.



Chêne du Pré Bègue

Il fait partie des 10 plus beaux arbres du Poitou-Charentes. Exposition à voir à partir de fin septembre à la Maison de la Région à POITIERS.

Etat civil

Ces documents sont gratuits en mairie. Attention aux formalités par Internet par des entreprises qui font payés leurs démarches.

Conférence climat

Dans le cadre de la Conférence Climat organisée à PARIS en décembre, nous accueillons le 15 octobre à 18 heures à la Salle des Fêtes une réunion organisée par le Conseil Régional.

LES RENDEZ VOUS DES ASSOCIATIONS

Bibliothèque

le lundi : 10h à 11h et 14h à 16h30
le vendredi : 10h à 12h et 14h à 16h00.

Contact : Christine PROQUIN au 05 46 68 81 75

Ateliers arts plastiques

Reprise des cours. Cours adulte : les lundis de 14h30 à 17h et les vendredis de 17h à 19h30. Cours enfants les mercredis de 17h à 19h

Contacts : Christiane FOURNIER au 05 46 68 85 77, Colette PARONNAUD au 06 84 60 31 29

Amicale des anciens

Jeux de sociétés : Les mardis à 14h à la salle des anciens. Contact : Monique DUMONT au 05 46 68 83 24

Patchwork : tous les mercredis de 14h à 17h. Contact : Danielle AL-COURT au 05 46 68 18 03

Yoga 17

Reprise des activités le 2 septembre à 19h30 à la salle sous scène. Contact : Françoise CHAMPION au 06 77 10 15 36

LES MANIFESTATIONS A VENIR

Mairie

18 septembre : réunion publique à la Salle des Fêtes à 19 heures

Association Parents Elèves (APE)

20 septembre : foire aux puces et aux melons à la Salle des Fêtes. Contact : Magalie MOUSSET au 05 46 00 84 87

Ilot vacances

1^{er} et 2 octobre : Bourse aux vêtements à la Salle des Fêtes. Contacts : Magali au 06 09 26 20 37 ou Geneviève au 05 46 68 83 81

Région Poitou-Charentes

15 octobre : Réunion COP21 à la Salle des Fêtes

Comité des Fêtes

31 octobre : Cochonnailles à la Salle des Fêtes.

Rallye d'automne

6 et 7 novembre sur la commune.

Ilot vacances

15 novembre : Bourse aux jouets à la Salle des Fêtes

CAC

21 novembre : Salon du jeu à la Salle des Fêtes

Comité des fêtes

24 décembre: passage du Père Noël